

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 février 2024 à 18 h 30

LISTE EXHAUSTIVE DES DÉLIBÉRATIONS

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

Approuvée avec 22 voix POUR, 1 CONTRE, par 4 ABSTENTIONS

POINT N°2 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Approuvée avec 24 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°3 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 24 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°4 BUDGET ANNEXE BAUX ET CONCESSIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 24 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°5 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 24 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°6 BUDGET ANNEXE PISCINE/PLAGE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 24 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°7 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET ANNEXE HT)

Approuvée avec 24 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°8 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Approuvée à l'unanimité

POINT N°9 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Approuvée à l'unanimité

POINT N°10 GARANTIE D'EMPRUNT - PROGRAMME D'ACQUISITION EN VEFA DE TRENTE DEUX LOGEMENTS COLLECTIFS - 689 RUE VOLTAIRE - MONTANT TOTAL DES PRÊTS 3 307 700 EUROS

Approuvée à l'unanimité

POINT N°11 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SPONSORING SPORTIF

Approuvée avec 28 voix POUR, 1 CONTRE

POINT N°12 PLACE PERDTEMPS - RÉTROCESSION PAR LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE ZENITUDE CONFORT DE LA PARCELLE AK 673 À L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°13 VIE DE L'ETRAZ - CESSION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE B N°341 À LA SOCIÉTÉ SERENIS

Approuvée avec 20 voix POUR, 8 CONTRE
Ne participe pas au vote : 1

POINT N°14 MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF À LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DU CENTRE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°15 MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE MATERNELLE D'ARBÈRE

Approuvée avec 28 voix POUR, 1 ABSTENTION

POINT N°16 EXPLOITATION DU CENTRE NAUTIQUE - CHOIX DU PRESTATAIRE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°17 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020, DU 12 JANVIER 2021 ET DU 18 OCTOBRE 2023.

Approuvée à l'unanimité

Le Maire

Vincent SCATTOLIN



Affiché le 27 février 2024

Retiré le